

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°A-0

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

<u>PRÉSENTS</u>	50	<i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i>
<u>ABSENTS</u>	2	<i>M. Boris DEROOSE, M. Stéphane PEU.</i>
<u>ABSENTS REPRESENTES</u>	3	<i>Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI.</i>
<u>SECRETAIRE</u>		<i>Madame Oriane FILHOL</i>

OBJET Rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

LE CONSEIL,

VU ,
VU ,
VU ,

Considérant ,
Considérant ,
Considérant ,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} :

ARTICLE 2^{ème}:

ARTICLE 3^{ème}:

ARTICLE 4^{ème}:

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°A-1.1

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 51 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

51 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Oriane FILHOL

OBJET

Adoption du budget primitif 2021

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14,

VU le débat sur les orientations budgétaires pour 2021 intervenu lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020,

VU le rapport sur le budget primitif 2021 annexé,

VU le projet de budget primitif établi ainsi que les états annexes au budget primitif 2021,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2021 de la commune de Saint-Denis arrêté en dépenses et en recettes à :

→ 240.173.981 € en section de fonctionnement
→ 54.953.461 € en section d'investissement

ARTICLE 2 : APPROUVE les états annexes au budget primitif 2021, notamment l'état IV B1.7 établissant la liste de bénéficiaires de subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif, ainsi que l'objet et le montant de la subvention, à l'exclusion des subventions dont les montants sont indiqués « pour information », qui feront l'objet d'une délibération spécifique.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à la majorité :
Pour : 45
Contre : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA,
Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M.
Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora
BENSALAH, M. David PROULT)
Abstentions : 2 (M. Kader CHIBANE, Mme Zaia
BOUGHILAS)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312696-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°A-1.2

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 51 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

51 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Oriane FILHOL

OBJET

Progammation de l'investissement pour l'année 2021

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le débat d'orientations budgétaires pour 2021 tenu lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020,

VU le budget primitif 2021,

VU la programmation de l'investissement 2021,

CONSIDÉRANT que la planification des investissements communaux constitue un instrument dynamique d'une gestion prospective qui doit chaque année être adaptée,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la programmation de l'investissement pour 2021, tant en dépenses qu'en recettes, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits inscrits dans le cadre de la programmation de l'investissement pour l'année 2021 sont inscrits au budget primitif de l'année 2021, en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à la majorité :

Pour : 45

Contre : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA,
Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M.
Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora
BENSALAH, M. David PROULT)

Abstentions : 2 (M. Kader CHIBANE, Mme Zaia
BOUGHILAS)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312704-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°A-1.3

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 51 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

51 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Oriane FILHOL

OBJET

Apurement du compte 1069

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration, en 1997, de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice,

Considérant que dans l'optique du passage des collectivités locales au Compte Financier Unique (CFU) et à la nomenclature M57, il est indispensable d'apurer ce compte 1069.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : Autorise l'apurement du compte 1069 du budget par l'émission d'un mandat au compte 1068 (« excédents de fonctionnement capitalisés ») pour un montant de 1.631.278 € (opération d'ordre semi-budgétaire).

ARTICLE 2 : Précise que les crédits sont ouverts au budget primitif 2021.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à la majorité :
Pour : 54
Abstention : 1 (M. Bakary SOUKOUNA)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312697-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°A-1.4

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 51 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

51 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Oriane FILHOL

OBJET

Reversement du produit des amendes de police 2019 à l'EPT Plaine Commune

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

Vu les délibérations du conseil communautaire du 12 décembre 2002 et du 27 juin 2006 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie et de parcs de stationnement ;

Vu la délibération du 12 décembre 2003 du conseil municipal de Saint-Denis relative au transfert de compétence « Espaces Publics » à Plaine Commune et de mise à disposition des immobilisations ;

Considérant qu'en application des dispositions susvisées, le produit des amendes de police non affecté au syndicat « Ile de France Mobilités » et à la région Ile-de-France, est destiné à financer des opérations qui relèvent du budget de l'Etablissement Public Territorial de rattachement, Plaine commune ;

Considérant que le reversement du produit de ses amendes de police doit faire l'objet de délibérations concordantes de la commune et de l'établissement public territorial Plaine commune ;

DÉLIBÈRE:

Article 1: Approuve le reversement à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, du produit des amendes de police perçu par la commune au titre de l'année 2019, pour un montant de 472 451 € (quatre cent soixante-douze mille et quatre cent cinquante et un euros) ;

Article 2: Dit que la dépense et la recette sont inscrites à l'article 1342 du budget communal 2021.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312699-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°A-1.5

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 51 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

51 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Oriane FILHOL

OBJET

Attribution d'une avance de trésorerie à la Caisse des Écoles en 2021

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29

Considérant la nécessité de verser une avance de trésorerie à la Caisse des Écoles pour assurer le fonctionnement du Programme de Réussite Éducative dans l'attente du versement de la subvention de l'État ;

Considérant que la Caisse des Écoles reversera cette avance à la commune dès perception de la subvention de l'État ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le versement d'une avance de trésorerie à concurrence de 200.000 euros (deux cent mille euros) à la Caisse des Écoles.

ARTICLE 2 : DIT que cette avance sera remboursée par la Caisse des Écoles à la ville dès perception de la subvention de l'État et en tout état de cause avant le 31 décembre 2021.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312695-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°A-1.6

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 51 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

51 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Oriane FILHOL

OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1 à L.2312-4,

VU la réglementation applicable en matière de subventions, participations et concours,

VU le budget primitif 2021,

CONSIDÉRANT la nécessité de verser une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'attribution au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3.918.556 euros pour l'année 2021.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal à l'article 657362.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312703-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°A-2

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 51 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

51 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Oriane FILHOL

OBJET

Vote des taux des taxes directes locales pour 2021

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636B sexies et 1639A,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2021,

Considérant que selon les dispositions de l'article 1640 G.-I.-1 du code général des impôts, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties relatif à l'année 2021 est égal à la somme du taux communal et départemental appliqué en 2020 sur le territoire de la commune. Le taux de TFPB du département pour l'année 2020 est de 16,29%.

Considérant que le taux applicable sur le territoire de la ville pour 2021 sera de 38,94% (22,65 % + 16,29 %).

Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer les taux des impôts communaux à percevoir en 2021,

DÉLIBÈRE:

ARTICLE UNIQUE : FIXE ET MAINTIENT les taux d'imposition aux taxes directes locales pour l'année 2021 de la manière suivante:

	Taux
Taxe d'habitation	21,48 %
Taxe foncière sur les Propriétés bâties	38,94 %
Taxe sur les propriétés non bâties	28,31 %

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312590-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°A-3.1

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 51 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

51 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Oriane FILHOL

OBJET

Approbation des principes du budget participatif dionysiens édition 2021-2023 et du règlement de celui-ci.

Approbation des ' principes fondamentaux du budget participatif en France ', permettant d'adhérer à terme à l'Association du Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP)

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29

Considérant la volonté de la municipalité de renouveler le pacte démocratique avec les habitant.e.s en mettant en place une politique de démocratie participative ambitieuse et des prises de décision plus inclusives ;

Considérant la volonté de la municipalité de promouvoir une démocratie du faire ; une démocratie d'initiatives et d'expériences partagées, portées par une pluralité d'acteurs, habitants, élus, acteurs économiques, associatifs, culturels, sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que le dispositif de budget participatif est l'une des pierres angulaires de l'écosystème démocratique locale réformé voulu par la Municipalité ;

Vu les « principes fondamentaux des budgets participatifs en France » établis par les villes co-organisatrices des rencontres nationales des budgets participatifs (RNBP) ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de bénéficier de l'appui de l'Association RNBP – lorsqu'elle sera active - qui offrira des ressources de formation et d'information ;

Considérant que pour adhérer à terme à l'Association RNBP, il convient que la Ville souscrive au préalable aux « principes fondamentaux du budget participatif en France » établis par les villes co-organisatrices des rencontres nationales des budgets participatifs et ci-annexés;

Vu la nécessité d'établir un règlement de l'appel à projet Budget participatif pour l'édition 2021-2023 fixant notamment les types de porteur d'idées-projets, les critères de recevabilité, le calendrier et les différentes étapes ou encore les modalités de désignation des projets à l'échelle de la ville et des quartiers ;

Vu le règlement annexé à la présente délibération ;

Vu les crédits prévus au budget ;

DELIBERE :

Article 1: approuve les principes du budget participatif dionysiens édition 2021-2023 et le règlement ci-annexé ;

Article 2: Approuve les « principes fondamentaux du budget participatif en France », permettant d'adhérer à terme à l'Association du Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP) ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer les « principes fondamentaux du budget participatif en France » permettant d'adhérer à terme à l'Association du Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP).

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312667-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°A-3.2

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 51 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

51 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Oriane FILHOL

OBJET

Budget participatif:
Émission d'un titre de recette de 2000 euros à l'encontre de l'association ' les amis du Couvent ', en raison de la non réalisation du projet ' On Sème ! '

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29

Vu la délibération N° B-23.3, en date du 3 octobre 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la signature de la convention de partenariat entre l'association Les Amis du Couvent des Ursulines et la Ville de Saint-Denis pour le projet « On Sème ! » retenu dans le cadre de l'édition 2019 du Budget citoyen ;

Considérant le versement d'une subvention à l'association Les Amis du Couvent des Ursulines pour un montant de 2 000€ (deux mille euros) au titre de son projet « On Sème ! » pour sa mise en œuvre ;

Considérant qu'au terme d'une étude de faisabilité technique, le projet « On Sème ! » ne peut pas être mis en œuvre dans les conditions proposées par l'association Les Amis du Couvent des Ursulines ;

Considérant que l'association Les Amis du Couvent des Ursulines ne souhaite pas mettre en œuvre un projet alternatif ;

Considérant la volonté de l'association Les Amis du Couvent des Ursulines de restituer la subvention qui lui a été versée pour ce projet ;

DELIBERE:

Article 1 : Approuve l'émission d'un titre de recette de 2000 euros à l'encontre de l'association « les amis du Couvent », en raison de la non réalisation du projet « On Sème ! »

Article 2 la délibération N° B-23.3 du 3 octobre 2019 est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312668-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.1

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET *Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Saint Denis et l'Association ARTISTES DES ATELIERS DIONYSIENS ASSOCIES (ADADA) et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2021*

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association ARTISTES DES ATELIERS DIONYSIENS ASSOCIES (ADADA),

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu la convention triennale de partenariat 2020, 2021 et 2022, conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association ARTISTES DES ATELIERS DIONYSIENS ASSOCIES (ADADA) approuvée par délibération n°B-1.6 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019,

Considérant qu'il convient de fixer par avenant le montant de la subvention de fonctionnement accordée à l'association pour l'année 2021 ;

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1 : Est approuvé et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association ARTISTES DES ATELIERS DIONYSIENS ASSOCIES (ADADA) au titre de l'année 2021.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 € (huit mille cinq cents euros) à l'association ARTISTES DES ATELIERS DIONYSIENS ASSOCIES (ADADA) au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312860-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.2

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Attribution d'une subvention à l'Association Les Musiques de la boulangerie au titre de l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE**,

Vu la convention triennale de partenariat 2020, 2021 et 2022, conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** approuvée par délibération n°B-1.3 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

DELIBERE

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **6 000 €** (Six mille euros) à l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** au titre de l'année 2021.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312622-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.3

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Saint Denis et l'Association Tamerantong ! et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **TAMERANTONG !**,

Vu la convention triennale de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **TAMARANTONG !** approuvée par délibération n°B-1-10 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Considérant qu'il convient de fixer par avenant le montant de la subvention de fonctionnement accordée à l'association pour l'année 2021 ;

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **TAMERANTONG !** au titre de l'année 2021.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention pour soutenir son projet, d'un montant de **9 000 €** (Neuf mille euros) à l'association **TAMERANTONG !** au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312623-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.4

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET *Approbation d'une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et le THÉÂTRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2021*

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu la convention de financement et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL au titre de l'année 2020, approuvée par délibération n° B-1-11 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL au titre de l'année 2021,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL au titre de l'année 2021,

Article 3 : Est approuvé le versement :

- D'une subvention de fonctionnement d'un montant de 900 689 € (Neuf cent mille six cent quatre-vingt-neuf euros) à l'association THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL au titre de l'année 2021,
- D'une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € (Vingt mille euros) à l'association THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL au titre de l'année 2021,

Article 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312624-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.5

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Saint Denis et l'Association Cinéma l'Ecran et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **CINEMA L'ECRAN**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu la convention triennale de conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **CINEMA L'ECRAN** au titre des années 2017-2018 et 2019, approuvée par délibération n°B-25 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Vu l'avenant n°3 de prolongation à la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **CINEMA L'ECRAN** 2020 – 2021 et 2022, approuvé par délibération N°B- 1.7 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019,

Considérant qu'il convient de fixer par avenant le montant de la subvention de fonctionnement accordée à l'association pour l'année 2021 ;

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **CINEMA L'ECRAN** au titre de l'année 2021.

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **591 530 €** (cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente euros) à l'association **CINEMA L'ECRAN** au titre de l'année 2021.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 2 (M. Mathieu HANOTIN,

Mme Leyla TEMEL)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312625-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.6

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLII, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Approbation d'une convention de partenariat 2021 entre la commune de Saint-Denis et l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS et attribution d'une subvention à l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS au titre du 1er train de subvention 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'**association FESTIVAL DE SAINT-DENIS** au titre de l'année 2020, approuvée par délibération n°B-1-8 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019,

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2020,

Vu la demande de soutien formulée par à l'**association FESTIVAL DE SAINT-DENIS**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au

développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Considérant la reconduction de l'ensemble des activités du **FESTIVAL DE SAINT-DENIS**,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **FESTIVAL DE SAINT-DENIS** au titre de l'année 2021,

Vu la convention ci-annexée,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **FESTIVAL DE SAINT-DENIS** au titre de l'année 2021.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **470 321 €** (quatre cent soixante-dix mille trois cent vingt et un euros) à l'**association FESTIVAL DE SAINT-DENIS** au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

Ne prennent pas part au vote : 4 (M. Mathieu HANOTIN,
Mme Nadège GROSBOIS, Mme Sonia RABHI, M. Hervé
BORIE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312626-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.7

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Attribution d'une subvention à l'association Comité d'actions sociales et culturelles (CASC) au titre de l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association locale,

Vu les projets de l'association Comité d'actions sociales et culturelles (CASC) de la ville de Saint-Denis, et particulièrement ceux liés au développement des activités pour les enfants des agents communaux, ainsi que le renforcement de l'offre aux adhérents dans les domaines des vacances, de la culture et des pratiques sportives,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association Comité d'actions sociales et culturelles de la ville de Saint-Denis approuvée par délibération n°1-20 du Conseil municipal en date du 22 septembre 2005,

Considérant que le Comité d'actions sociales et culturelles de la ville de Saint-Denis est reconnu d'intérêt local pour le personnel actif et retraité de la ville,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de **400 000 €** (quatre cent mille euros) à l'association Comité d'actions sociales et culturelles (CASC) de la ville de Saint-Denis au titre de l'année 2021 ;

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312627-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.8

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Approbation d'une convention de partenariat 2021 entre la commune de Saint-Denis et l'association CIRQUE DU VENT et attribution d'une subvention à ladite association CIRQUE DU VENT au titre de l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu l'implantation depuis 2008 d'une crèche à gestion parentale de 20 places par l'association « Le Cirque du vent », dans le quartier de la Porte de Paris (place Parmentier – 4, rue Génin),

Considérant que l'activité de cette crèche vient améliorer et diversifier l'offre d'accueil en direction des jeunes enfants sur la commune,

Vu la convention triennale de partenariat 2020 conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association « Le Cirque du vent » approuvée par délibération N° B-1.33 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention annuelle entre l'association « Le Cirque du vent » et la Commune de Saint-Denis, pour le fonctionnement de la crèche au titre de l'année 2021,

Vu l'avenant la convention ci annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre l'association « Le Cirque du vent » et la Commune de Saint-Denis, au titre de l'année 2021 ;

Article 2 : Est approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 58 720 € (cinquante-huit mille sept cent vingt euros) à l'association « Le Cirque du vent » au titre de l'année 2021 ;

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312628-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.9

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Approbation d'une convention de partenariat 2021 entre la commune de Saint-Denis et l'association JARDIN PICOU et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

Vu l'implantation d'une crèche de 16 places par l'association « Jardin Picou » depuis janvier 2014, dans le quartier de la Porte de Paris (2 impasse Picou),

Considérant que l'activité de cette crèche associative vise à améliorer et diversifier l'offre d'accueil des jeunes enfants sur la commune,

Vu la convention triennale de partenariat 2020 conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association « Jardin

Picou » approuvée par délibération N° B-1.32 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention annuelle entre l'association « Jardin Picou » et la Commune de Saint-Denis, pour le fonctionnement de la crèche au titre de l'année 2021,

Vu l'avenant la convention ci annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre l'association « Jardin Picou » et la Commune de Saint-Denis, au titre de l'année 2021 ;

Article 2 : Est approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 58 170 € (cinquante-huit mille cent soixante-dix euros) à l'association « Jardin Picou » au titre de l'année 2021 ;

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312629-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.10

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Approbation d'un avenant financier n°5 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de SAINT-DENIS et l'association PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS (PPV93) et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales

Vu le projet de l'association « PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS (PPV93)» pour intervenir sur le territoire de la ville dans une démarche de médiation sur le territoire communal,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association « PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS (PPV93)» approuvée par délibération N° A-3.44 du Conseil municipal en date du 30 mars 2017,

Considérant qu'il convient de proroger la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association « PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS (PPV93)»

Vu l'avenant n°5 à la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association « PARTENAIRES POUR

LA VILLE A SAINT-DENIS (PPV93)» ci annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé, et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer l'avenant n°5 à la convention triennale de partenariat entre la commune et l'association « PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS (PPV93)»ci-annexé,

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **43 560 €** (quarante-trois mille cinq cent soixante euros) à l'association « PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS (PPV93) » au titre de l'année 2021.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 2 (M. Brahim CHIKHI,
Mme Oriane FILHOL)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312861-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.11

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Approbation d'une convention entre la commune et l'Association Communautaire Santé Bien-Etre (ACSBE) et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu que l'Association Communautaire Santé Bien-Etre (ACSBE) contribue autant que nécessaire à tout ce qui agit en vue d'articuler les acteurs de santé sur le territoire (pôle de santé...) et plus largement de réduire les inégalités de santé (capitalisation, réflexions, évaluations, formations...),

Considérant que l'Association Communautaire Santé Bien-Etre est un soutien précieux et incontournable aux actions de santé locales, et qu'elle porte un centre de santé associatif (la Place Santé) dans le quartier Franc Moisin Bel Air, dont le développement est inscrit dans le contrat local de santé de la Ville,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention entre la commune et l'association Communautaire Santé Bien Etre approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 N° B-1.34 est arrivée à échéance, et qu'il convient de la

renouveler,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Mathieu Hanotin, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre l'Association Communautaire Santé Bien-Etre et la commune de Saint-Denis afin de fixer les modalités du partenariat pour l'année 2021 ;

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) à l'Association Communautaire Santé Bien Etre (ACSBE) au titre de l'année 2021 ;

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312631-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.12

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

<u>PRÉSENTS</u>	50	<i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i>
<u>ABSENT</u>	1	<i>Mme Sofia BOUTRIH.</i>
<u>ABSENTS REPRESENTES</u>	4	<i>Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>
<u>SECRETARE</u>		<i>Madame Oriane FILHOL</i>

OBJET Approbation d'une convention entre la commune de Saint-Denis et l'association Maison de la Santé et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que la Maison de la Santé contribue à la santé des Dionysiens en favorisant une dynamique partenariale de promotion de la santé, et qu'elle a pour objectifs d'offrir des espaces de réflexion et d'information pour les acteurs locaux de santé, de favoriser la médiation entre les acteurs, de communiquer sur les ressources locales en santé, de développer le diagnostic local en santé et de développer un laboratoire local en santé,

Considérant que l'association est un lieu de ressources indispensable aux professionnels, porteuse de l'Atelier Santé Ville jusqu'en 2013 mais toujours fortement impliquée dans un partenariat important avec la commune en matière de santé publique, et qu'elle participe activement au Contrat Local de Santé

Considérant que la convention entre la commune et l'association Maison de la Santé approuvée par Conseil Municipal du 19 décembre 2019 N° B-1 3.5 est arrivée à échéance, et qu'il convient de la renouveler,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Mathieu Hanotin, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre l'association Maison de la Santé et la commune de Saint-Denis afin de fixer les modalités du partenariat au titre de l'année 2021 ;

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 20 000 € (vingt-mille euros) à l'association Maison de la Santé au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Céline LAROSE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312632-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.13

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

<u>PRÉSENTS</u>	50	<i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i>
<u>ABSENT</u>	1	<i>Mme Sofia BOUTRIH.</i>
<u>ABSENTS REPRESENTES</u>	4	<i>Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>
<u>SECRETAIRE</u>		<i>Madame Oriane FILHOL</i>

OBJET Attribution d'une subvention à L'HÔPITAL DELAFONTAINE au titre de son projet ' Un hôpital dans la ville durant l'épidémie de Covid 19 ' pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet du Centre Hospitalier de Saint-Denis : **HÔPITAL DELAFONTAINE** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **5 000 €** (Cinq mille euros) à **L'HÔPITAL DELAFONTAINE** pour soutenir son projet « Un hôpital dans la ville durant l'épidémie de Covid 19 » au titre de l'année 2021.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. Mathieu HANOTIN,
Mme Katy BONTINCK, Mme Marie Claire NUFFER)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312633-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.14

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

ABSENTS
REPRESENTES 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Attribution d'une subvention à l'association KAIMERA PRODUCTIONS au titre de son projet ' Spaces ' pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **KAIMERA** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **3 000 €** (Trois mille euros) à l'association **KAIMERA** pour soutenir son projet « Spaces » au titre de l'année 2021.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312634-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.15

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Attribution d'une subvention à l'association LES PLANCHES COURBES au titre de son projet ' Deuxième souffle ' pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **LES PLANCHES COURBES** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **1000 €** (Mille euros) à l'association **LES PLANCHES COURBES** pour soutenir son projet « Deuxième souffle » au titre de l'année 2021.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312635-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.16

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Marguerite Charlie au titre de son projet de végétalisation de la Placette du jambon pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association « Placette rue du jambon - Animation culturelle et végétalisation » consistant à végétaliser de manière participative une place dans le but d'améliorer le cadre de vie de la placette du jambon et de contribuer aux activités du café culturel à proximité,

Considérant que l'association a fait part de son souhait de végétaliser l'espace public dans le cadre du dispositif de permis de végétaliser mis en place par la Ville et a obtenu son accord en juin 2020 et que ses activités contribuent à développer du lien social et promouvoir l'agriculture urbaine,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **1000 €** (Mille euros) à l'association Marguerite Charlie au titre du projet de végétalisation et d'animation de la placette du jambon pour l'année 2021.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312862-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-1.17

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 50 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 50 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *Mme Sofia BOUTRIH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 4 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Attribution d'une subvention à l'association La Petite Liberté au titre de son projet ' Ateliers manuels ' pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Ateliers manuels » proposé par l'association La Petite Liberté

Considérant que le projet est implanté dans la ville de Saint-Denis, qu'il a un intérêt majeur dans le développement du tissu social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1000 € (mille euros) à l'association La Petite Liberté au titre de son projet « Ateliers manuels » pour l'année 2021 ;

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312674-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.1

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Association Paris International Football Academy - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association Paris International Football Academy présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcé sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de présence dans l'est de la Ville sur le site de Marville et à la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 10 500 € (dix mille cinq cents euros) à l'association Paris International Football Academy pour la saison sportive 2020 - 2021,

Article 3 : Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'un projet sportif et une autre relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui seront proposées par la Ville au cours du premier semestre 2021,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312825-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.2

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETARE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Association Etre en corps 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association ETRE EN CORPS présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcé sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 600 € (six-cents euros) à l'association ETRE EN CORPS pour la saison sportive 2020 - 2021,
- Article 2 :** Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui sera proposée par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312767-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.3

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Association Pratique - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association PRATIQUE présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcé sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € (deux mille euros) à l'association PRATTIQUE pour la saison sportive 2020 – 2021,
- Article 2 :** Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui sera proposée par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312826-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.4

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Urban Academy - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association URBAN ACADEMY présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcé sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification d'activités et de diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) à l'association Urban Academy pour l'année 2021,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312827-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.5

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Arts 93 Communiqué/CIE Elolongue - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 et

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association ARTS 93 COMMUNIQUE/CIE ELOLONGUE présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcé sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) à l'association ARTS 93 COMMUNIQUE/CIE ELOLONGUE pour la saison sportive 2020/2021,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312828-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.6

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Avant Garde de Saint-Denis - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association l'Avant Garde de Saint-Denis,

Considérant que l'association l'Avant Garde Saint Denis, comptant près de 1.000 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière sportive,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique des sports de combat, du volley-ball et de la gymnastique,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 4 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 4 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 127.500 € (cent vingt-sept mille cinq cents euros) pour aider l'association Avant Garde Saint-Denis pour la saison sportive 2020 – 2021,
- Article 3 :** Approuve le versement d'une subvention d'équipement de 20.000 € (vingt mille euros) à l'association Avant Garde Saint Denis, au titre de la saison sportive 2020 – 2021,
- Article 4 :** Le versement de ces subventions oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'un projet sportif qui sera proposée par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 5 :** Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312829-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.7

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Club 93 - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Club 93,

Considérant que l'association Club 93, comptant près de 310 adhérents, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique des arts martiaux,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 5.000 € (cinq mille euros) à l'association CLUB 93 pour la saison sportive 2020 – 2021,
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312830-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.8

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Cosmos Saint-Denis Football - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Cosmos Saint-Denis Football Club,

Considérant que l'association Cosmos Saint-Denis Football Club, comptant près de 450 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du football,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 5 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 5 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 21.000 € (vingt et un mille euros) à l'association Cosmos Saint Denis pour la saison sportive 2020 - 2021.
- Article 3 :** Le versement de cette allocation oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'un projet sportif et une autre relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui seront proposées par la Ville au cours du premier semestre 2021.
- Article 4 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312831-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.9

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

<u>PRÉSENTS</u>	48	<i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i>
<u>ABSENTS</u>	2	<i>M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.</i>
<u>ABSENTS REPRESENTES</u>	5	<i>Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>
<u>SECRETAIRE</u>		<i>Madame Oriane FILHOL</i>

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Dessine-moi Pleyel - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association DESSINE-MOI PLEYEL présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcée sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 8 000 € (huit mille euros) à l'association DESSINE-MOI PLEYEL pour la saison sportive 2020 - 2021,
- Article 2 :** Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'un projet sportif et une autre relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui seront proposées par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312832-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.10

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Echo des sans mot - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association ECHO DES SANS MOT présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcée sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € (deux mille euros) à l'association ECHO DES SANS MOTS pour l'année 2021,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312833-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.11

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Judo Club Franc Moisin Saint-Denis - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Judo Club Franc Moisin Saint-Denis,

Considérant que l'association Judo Club Franc Moisin Saint-Denis, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du judo,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 6 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 6 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 5.800 € (Cinq mille huit cents euros) pour aider l'association Judo Club Franc Moisin Saint-Denis à réaliser un stage sportif dans un centre de vacances municipale pour la saison sportive 2020 – 2021,
- Article 3 :** Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative l'élaboration d'une comptabilité associative qui sera proposée par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 4 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312834-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.12

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Judo Sporting Club Saint-Denis - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Judo Sporting Club Saint-Denis,

Considérant que l'association Judo Sporting Club Saint-Denis, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du judo,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 1 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 2.500 € (deux mille cinq cents euros) à l'association Judo Sporting Club Saint-Denis pour la saison sportive 2020 – 2021,
- Article 3 :** Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui sera proposée par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 4 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312835-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.13

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - La Dionysienne - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association La Dionysienne,

Considérant que l'association La Dionysienne, comptant près de 170 adhérents, présente un intérêt local important par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du hand-ball et du trampoline,

Considérant le souhait de la Ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 6 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 6 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 63.300 € (soixante-trois mille trois cents euros) à l'association La Dionysienne pour la saison sportive 2020 - 2021, répartie comme suit :

- 40.000 € (quarante mille euros) pour le fonctionnement de la section handball,
- 8 300 € (huit mille trois cents euros) pour le fonctionnement de la section trampoline,
- 15.000 € (quinze mille euros) au titre du sport de haut niveau pour la section trampoline,

Article 3 : Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'un projet sportif et une autre relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui seront proposées par la Ville au cours du premier semestre 2021,

Article 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312836-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.14

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Le Barca de Saint-Denis (AB Saint-Denis)- 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Le Barca de Saint-Denis,

Considérant que l'association Le Barca de Saint-Denis présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du futsal (foot en salle),

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 5 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 5 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 7.000 € (sept mille euros), à l'association Le Barca de Saint-Denis (AB Saint-Denis) pour la saison sportive 2020 – 2021,
- Article 3 :** Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui sera proposée par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 4 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312837-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.15

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Meslek Combat Dionysien - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Meslek Combat Dionysien,

Considérant que l'association Meslek Combat Dionysien, comptant près de 270 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique des arts martiaux,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 6.000 € (six mille euros) à l'association Meslek Combat Dionysien pour la saison sportive 2020 – 2021,
- Article 3 :** Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'un projet sportif et une autre relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui seront proposées par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 4 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312838-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.16

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Muay Thaï Lumpini - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Muay Thaï Lumpini,

Considérant que l'association Muay Thaï Lumpini, comptant près de 150 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique de la boxe thaïlandaise,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 10.300 € (dix mille trois cents euros) à l'association Muay Thai Lumpini pour la saison sportive 2020 - 2021
- Article 3 :** Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui sera proposée par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 4 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312839-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.17

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Office des Sports - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Office des Sports,

Considérant que l'association Office des Sports, présente un intérêt local important, par son rôle dans l'organisation de la pratique sportive en milieu associatif,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 4 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 4 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 8.900 € (huit mille neuf cents euros) à l'association Office des Sports pour la saison 2020 – 2021,
- Article 3 :** Le versement de cette allocation oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui sera proposée par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 4 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312840-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.18

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Racing Club de Saint-Denis Kas Kad - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad,

Considérant que l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad, comptant près de 146 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du football féminin,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 5 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 5 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 31.500 € (trente et un mille cinq cent euros) à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour la saison sportive 2020 – 2021,

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312841-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.19

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Ring Hanzaz Dionysien - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Ring Hanzaz Dionysien,

Considérant que l'association Ring Hanzaz Dionysien, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique de la boxe anglaise,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 4 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 4 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 3.000 € (trois mille euros) à l'association Ring Hanzaz Dionysien pour la saison sportive 2020 - 2021,
- Article 3 :** Le versement de cette subvention oblige l'association à suivre une formation relative à l'élaboration d'un projet sportif et une autre relative à l'élaboration d'une comptabilité associative qui seront proposées par la Ville au cours du premier semestre 2021,
- Article 4 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312842-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.20

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Saint-Denis Emotion - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Saint-Denis Emotion,

Considérant que l'association Saint-Denis Emotion, comptant près de 240 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique de l'athlétisme,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 4 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 4 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 104 600 € (Cent quatre mille six cents euros) à l'association Saint-Denis Emotion pour la saison sportive 2020 - 2021, répartie comme suit :
- 90 000€ (quatre-vingt-dix mille euros) au titre du fonctionnement,
- 14 600€ (quatorze mille six cent euros) au titre du sport de haut niveau,

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312843-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-2.21

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Blaise NDJINKEU, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Soutien aux associations sportives dionysiennes - Saint-Denis Union Sports - 1er train de subvention.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Saint-Denis Union Sports,

Considérant que l'association Saint-Denis Union Sports, comptant près de 4.690 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique multi disciplines sportives,

Considérant le souhait de la Ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 6 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

- Article 1 :** Approuve l'avenant financier n° 6 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 2 :** Approuve l'attribution d'une subvention globale de 525.200 € (cinq cent vingt-cinq mille deux cents euros) à l'association Saint-Denis Union Sports pour la saison sportive 2020 - 2021, répartie comme suit :
- 425 200 € de subvention annuelle de fonctionnement pour le club omnisports,
 - 40 000 € au titre du sport de haut niveau pour la section tennis de table,
 - 60 000 € au titre du projet Fédérale 2 pour la section rugby,
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

Ne prennent pas part au vote : 2 (Mme Danièle GLIBERT,
M. Hervé BORIE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312844-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-3

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 42 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS 7 *M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Kader CHIBANE, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Nora BENSALAH.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : adoption du Document Cadre d'Orientations Stratégiques (DCO) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et de son annexe constituée par la charte territoriale de relogement NPNRU

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier ses articles L 2252-1 et suivants, L5211-1 et suivants,

VU la séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2020 par laquelle Monsieur HANOTIN a été élu Maire de Saint-Denis,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

VU le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole des du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Saint-Denis,

VU le PLH 2016-2021 adopté le 20 septembre 2016 et notamment sa fiche-action « Définir une politique d'attribution au niveau intercommunal dans le cadre de la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement »,

VU l'arrêté préfectoral n°2017-2892 du 5 octobre 2017 portant composition de la Conférence Intercommunale du Logement de l'Etablissement Public territorial Plaine Commune.

Considérant le rapport du Bureau Territorial du 17 février 2016 actant le lancement de la Conférence Intercommunale du Logement,

Considérant le rapport du Bureau Territorial du 2 mai 2018 approuvant les orientations stratégiques de la Conférence Intercommunale du Logement,

Considérant la validation du Document-cadre d'Orientations Stratégiques et de la Convention Intercommunale d'Attributions lors de la Conférence Intercommunale du Logement en date du 5 Juillet 2019,

Considérant l'approbation par le Conseil de Territoire du 1^{er} octobre 2019 du Document-cadre d'Orientations Stratégiques et de la Convention Intercommunale d'Attributions,

Considérant la réunion des Maires adjoints au logement du 16 octobre qui a permis de partager l'ensemble des documents cadres qui devront être signés par les réservataires,

Considérant les comités d'engagement de l'ANRU ayant eu lieu dans les villes de Stains (08/07/2019), La Courneuve (16/07/2019), Saint-Denis (08/10/2019), Pierrefitte (04/11/2019) et Villetaneuse (04/11/2019),

Considérant l'approbation par le Bureau territorial du 6 novembre 2019 de la Charte territoriale de relogement dans le cadre du NPNRU,

DELIBERE:

ARTICLE UN : APPROUVE la Convention Intercommunale d'Attributions adoptée lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 5 juillet 2019 et approuvée par le Conseil de Territoire de Plaine Commune, ainsi que son annexe constituée par la Charte territoriale de relogement dans le cadre du NPNRU;

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur Maire, ou son représentant en charge de l'Habitat, à signer la Convention Intercommunale d'Attributions de Plaine Commune et son annexe constituée par la Charte territoriale de relogement dans le cadre du NPNRU;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312218-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-4

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 4 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Sonia RABHI, M. Hervé BORIE, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Déploiement du dispositif Pass numérique

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant que la métropole du Grand Paris est lauréate de l'appel à projet « Déploiement de pass numérique au service de l'inclusion numérique »

Considérant que la métropole du Grand Paris a retenu la ville de Saint-Denis parmi les territoires d'expérimentation pour le déploiement des Pass numérique

Considérant que le dispositif du Pass numérique a comme objectif d'être un outil pour la lutte contre l'exclusion numérique,

Considérant que la mise à disposition des pass numériques à la commune, nécessite l'adoption de la convention ci-après annexée ;

Délibère :

Article unique : Approuve la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » entre la Commune de Saint-Denis et la Métropole du Grand Paris et autorise monsieur le maire à signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312702-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-5

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 43 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 6 *M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, M. Benjamin MEURA, M. Boris DEROOSE, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Renouvellement de deux conventions de subvention dans le cadre du projet Voltaire - Charles Michels

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la délibération du 28 juin 2018 approuvant une convention tripartite avec l'Etat et ALTERALIA pour la mobilisation de la résidence Charles Michels en faveur de la stratégie municipale relative au projet Voltaire et à la lutte contre l'habitat indigne,

Vu la délibération en date du 6 février 2020 approuvant les conventions à la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, avec le DIHAL et avec la DRIHL, pour le versement de subvention à la Commune, respectivement d'un montant de 100 000 € et d'un montant d'un 14 609 €,

Vu le budget communal,

Considérant la mise en place d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'accompagnement des ménages du terrain Voltaire engagés par une convention avec la Ville ;

Considérant le partenariat avec ALTERALIA, la Ville et l'Etat pour l'exploitation de la résidence Charles Michels,

permettant de mettre en place un parcours résidentiel en proposant une solution d'hébergement transitoire aux ménages rom du terrain Voltaire tout en mobilisant 12 logements au profit de ménages en situation de sortie d'habitat indigne ;

Considérant le soutien de l'Etat pour l'accompagnement social des ménages rom sur le site Voltaire et au sein de la résidence Charles Michels, grâce à une subvention de la DRIHL 93 au titre des crédits DIHAL et grâce à la dotation politique de la Ville ;

Considérant le soutien de l'Etat pour la gestion de la résidence Charles Michels et l'accompagnement social des 12 ménages issus d'habitat indigne, cofinancé par l'Etat à travers le versement de l'allocation logement temporaire et l'attribution d'une subvention de la DRIHL dans le cadre d'une MOUS) habitat indigne ;

Considérant qu'il convient de renouveler les conventions relatives aux financements Etat ;

Vu les projets de conventions ci-annexés,

DELIBERE :

Article 1 : Sont approuvées, et le Maire ou son représentant, autorisé à les signer :

- la convention relative à la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement des ménages du terrain Voltaire et au sein de la résidence Charles Michels, avec le DIHAL pour le versement d'une subvention de 100 000 euros attribuée à la Ville au titre de l'exercice 2020.

- la convention relative à une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social de 12 ménages issus de l'habitat indigne à la résidence Charles Michels avec la DRIHL pour le versement d'une subvention de 14 609 euros au titre de l'exercice 2021.

Article 2 : Les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312736-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-6.1

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 43 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WÄNZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 6 *M. Corentin DUPREY, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, M. Benjamin MEURA, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Musée d'art et d'histoire Paul Eluard : Exposition Un.e Air.e de famille du 25 juin au 15 novembre 2021 :
Approbation d'une convention d'aide à l'action culturelle entre la Ville de Saint-Denis et la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF).

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L.324-17 du code de la propriété intellectuelle,

Vu l'article R. 321-7 du code de la propriété intellectuelle,

Vu le budget communal,

Considérant que la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) en tant qu'organisme de gestion collective a notamment pour mission d'utiliser une partie des sommes provenant de la rémunération pour copie privée, à des actions d'aide à la création et au développement de l'éducation artistique et culturelle,

Considérant que les collectivités territoriales et en particulier les communes sont éligibles à ce dispositif d'aide dans le

cadre des dispositions susvisées,

Considérant que la Ville organise l'exposition *Un.e Air.e de famille*, du 25 juin au 15 décembre 2021 au musée d'art et d'histoire Paul Eluard,

Considérant la nécessité de rechercher des ressources externes pour soutenir cet événement,

Considérant le soutien financier que la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) a proposé à la Ville à hauteur de 2 500 euros, dans le cadre de ce projet,

Considérant qu'il convient de conclure une convention d'aide à l'action culturelle pour formaliser le soutien apporté par la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF),

DELIBERE :

Article 1er : Est approuvée et Monsieur le Maire, autorisé à signer la convention d'aide à l'action culturelle entre la ville de Saint-Denis et la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) pour l'organisation de l'exposition visée supra,

Article 2 : Les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312259-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-6.2

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

43 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WÄNZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

6 *M. Corentin DUPREY, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, M. Benjamin MEURA, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS

REPRESENTES

6 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Madame Oriane FILHOL

OBJET

Musée d'art et d'histoire Paul Eluard : Exposition Un.e Air.e de famille du 25 juin au 15 novembre 2021 :

-Approbation d'une convention entre la Ville de Saint-Denis et France Volontaires, pour la mise en œuvre d'une mission de volontariat international en engagement de service civique en France dans le cadre de la saison Africa2020.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'organisation de la Saison Africa 2020 initiée par Emmanuel Macron en tant que Président de la République,

Considérant la participation de l'association France Volontaires à cet événement, notamment pour aider au déploiement de volontaires internationaux durant la Saison Africa 2020,

Considérant que la Ville organise l'exposition *Un.e Air.e de famille*, du 25 juin au 15 novembre 2021 au musée d'art et d'histoire Paul Eluard,

Considérant l'intérêt de recourir à un.e volontair.e international.e pour renforcer les activités de médiation organisées par le musée d'art et d'histoire Paul Eluard lors de l'exposition *Un.e Air.e de famille*,

Considérant qu'il convient de conclure une convention avec l'association France Volontaires pour formaliser les modalités de partenariat.

DELIBERE

Art 1 : Est approuvée et Monsieur le Maire, autorisé à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une mission de volontariat international, en engagement de service civique international dans le cadre de la Saison Africa 2020 dans le cadre de l'exposition *Un.e Air.e de famille* organisée au sein du musée d'art et d'histoire Paul Eluard.

Art 2 : Les recettes et les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312582-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-6.3

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 43 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WÄNZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 6 *M. Corentin DUPREY, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, M. Benjamin MEURA, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Musée d'art et d'histoire Paul Eluard : Exposition Un.e Air.e de famille du 25 juin au 15 novembre 2021 :
-Approbation d'une convention d'aide à projet entre la Ville de Saint-Denis et l'Institut Français.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'organisation de la Saison Africa2020 initiée par Emmanuel Macron en tant que Président de la République,

Considérant que l'Institut français est chargé de la mise en œuvre de la saison Africa2020,

Considérant que la Ville organise l'exposition *Un.e Air.e de famille*, du 25 juin au 15 novembre 2021 au musée d'art et d'histoire Paul Eluard,

Considérant l'intérêt de rechercher des financements externes pour soutenir cet événement,

Considérant le projet préparé par l'équipe du musée d'art et d'histoire Paul Eluard et soumis à l'Institut français dans le cadre de la Saison Africa2020,

Considérant le soutien que l'Institut français a proposé à la Ville à hauteur de 88 000 euros,

Considérant qu'il convient de conclure une convention d'aide à projet avec l'Institut français pour l'organisation de l'exposition *Un.e Air.e de famille* dans le cadre de la Saison Africa 2020.

DELIBERE

Art 1 : Est approuvée et Monsieur le Maire, autorisé à signer la convention d'aide à projet pour l'organisation de l'exposition *Un.e Air.e de famille* dans le cadre de la Saison Africa2020.

Art 2 : Les recettes et les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312583-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-7

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaïa BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 10 *Mme Katy BONTINCK, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Marie Claire NUFFER, M. Benjamin MEURA, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Proposition d'une nouvelle sectorisation scolaire primaire sur différents quartiers de la ville

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu L'article L.212-7 de la loi du 13 août 2004 du code de l'éducation qui stipule pour les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune des écoles est déterminé par arrêté du maire;

Vu l'article L.131-5 du Code de l'Education, selon lequel il appartient au Conseil Municipal de déterminer les secteurs de recrutement des écoles publiques situées sur le territoire communal.

Considérant l'arrivée de nouveaux logements sur le secteur des écoles Marville / Blériot / Saint Exupéry qui n'est pas en capacité d'accueillir de nouveaux élèves.

Considérant que les écoles Moulin Basset- Joliot Curie et Veille Mer sont en baisse significatives d'effectifs.

Considérant qu'il existe des incohérences de secteur qu'il convient de rectifier.

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la modification des secteurs scolaires des groupes scolaires Marville- Blériot- Saint Exupéry, Joliot-Curie – Moulin Basset et la maternelle Vieille Mer.

Article 2: Décide que tous les élèves habitant les adresses incluses dans les secteurs visés à l'article 1, changeront d'école pour la rentrée 2021 (exceptés pour les élèves entrant en Cm2 si les familles souhaitent que leur enfant termine sa scolarité dans son ancienne école).

Voies du nouveau secteur	Ecoles maternelles d'origine	Ecoles élémentaires d'origine	Ecoles maternelles d'affectation	Ecoles élémentaires d'affectation
Avenue Saint Rémy côté pair du N° 2 à la fin	Marville	Blériot / Saint Exupéry	Moulin Basset	Joliot Curie
Avenue Saint Rémy côté impair du N° 1 à la fin				
9 et 11 avenue Romain Rolland (bât 4 et 5 cité R Rolland)	Marville	Blériot / Saint Exupéry	Vieille Mer	Blériot / Saint Exupéry
2 Rue de la Ferme (2 cité de la ferme)	Marville	Blériot / Saint Exupéry	Vieille Mer	Blériot / Saint Exupéry
N° 40 à 62 avenue Romain Rolland	Marville	Blériot / Saint Exupéry	Vieille Mer	Blériot / Saint Exupéry
Impasse de Metz	Marville	Blériot / Saint Exupéry	Vieille Mer	Blériot / Saint Exupéry
Rue des Courses	Marville	Blériot / Saint Exupéry	Vieille Mer	Blériot / Saint Exupéry
Rue Camille Simonet	Marville	Blériot / Saint Exupéry	Vieille Mer	Blériot / Saint Exupéry
avenue du Dr Lamaze côté pair du n° 0 à la fin	Marville	Blériot / Saint Exupéry	Moulin Basset	Joliot Curie
Rue de la Tannerie d'Arpentigny	Marville	Blériot / Saint Exupéry	Moulin Basset	Joliot Curie
Rue de la fortification tous les N° pairs et impairs	Marville	Blériot/ Saint Exupéry	Moulin Basset	Joliot Curie
Rue Jean-Richard Bloch pair et impair	Vieille Mer	Pasteur Calmette	Vieille mer	Blériot Saint Exupéry

Article 3: Approuve la rectification des écoles de secteurs proposées:

Le boulevard Maxime Gorki aux limites communales avec Stains : actuellement sectorisé sur Blériot / Saint Exupéry/ Marville doit être affecté sur Pasteur/ Calmette/ La Saussaie, plus proche (aucun élève concerné)

La place du Front Populaire n'est pas sectorisée : il convient de la sectoriser sur Opaline-Lacore (aucun élève concerné)

La villa Danré : Toutes les rues alentours sont sectorisées sur Confluence. Il convient de sectoriser l'ensemble de cette voie sur la maternelle Confluence (2 élèves concernés)

Pour l'élémentaire les élèves sont affectés à Jules Guesde, il convient de les affecter à Pina Bausch (soit 3 élèves). Vu le peu d'élèves (1 seul inscrit à Jules Guesde) concernés actuellement, il est proposé de laisser les élèves poursuivre leur scolarité dans leur école actuelle. Les élèves habitant cette rue pourront terminer leur

scolarité dans les écoles actuellement fréquentées.

Chemin de Crèveœur actuellement sectorisé sur le Groupe scolaire Casanova
(Maternelle Bel Air et élémentaire Louise Michel) vers le Groupe scolaire Franc Moisin
(Maternelle Franc Moisin et élémentaires Rodin et Renoir).

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 45,
A voté à l'unanimité :
Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312558-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-8

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 10 *Mme Katy BONTINCK, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Marie Claire NUFFER, M. Benjamin MEURA, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 5 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Procédure d'appel d'offre ouvert pour la pose/dépose, montage/démontage éventuels, stockage, maintenance, fournitures complémentaires de barnums et prestations associées d'entretien pour le marché du centre-ville de Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-1 et L2124-2 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17, R2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour la pose/dépose, montage/démontage éventuels, stockage, maintenance des barnums, acquisition de pièces et matériels de rechange ou barnums supplémentaires et travaux d'installation des nouvelles acquisitions de barnums du marché du centre-ville de Saint-Denis.

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour la pose/dépose, montage/démontage éventuels, stockage, maintenance des barnums, acquisition de pièces et matériels de rechange ou barnums supplémentaires et travaux d'installation des nouvelles acquisitions ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de un an à compter du 01 juin 2021 ou de la notification si postérieure puis sera renouvelable maximum 3 fois pour un an, soit 4 ans maximum ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande avec un montant minimum de 150 000 euros HT et un montant maximum de 500 000 euros HT par période estimé à 400 000 € TTC par an ;

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : Les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 45,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Abstentions : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312620A-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 10/02/21

Date publication : 10/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-9.1

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

<u>PRÉSENTS</u>	43	<i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i>
<u>ABSENTS</u>	6	<i>Mme Nadège GROSBOIS, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Bertrand REVOL, M. Kader CHIBANE.</i>
<u>ABSENTS REPRESENTES</u>	6	<i>M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>
<u>SECRETAIRE</u>		<i>Madame Oriane FILHOL</i>

OBJET Procédure adaptée n°4 - Travaux de construction du pôle de petite enfance et de santé - Quartier Floréal: autorisation à donner à la SPL Plaine Commune Développement à signer les marchés de travaux

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment son article L2123-1 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 1°, R2123-4, R2123-5 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 approuvant un marché de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Plaine Commune Développement pour la réalisation d'une maison de sante pluri-

professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis ;

Considérant qu'une procédure adaptée 4 a été lancée conformément au règlement intérieur de la commande publique pour les travaux de réalisation d'une maison de sante pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis, estimée globalement à 2 556 325 €HT valeur juin 2020 et allotie de la manière suivante :

- Lot n°1 : Installations de chantier – Terrassement – Dépollution – Fondations profondes – Gros-œuvre – Carrelages – Faïences – Espaces verts
- Lot 2 : Etanchéité – Terrasses végétalisées
- Lot 3 : Menuiseries extérieures acier & Aluminium
- Lot 4 : Bardage métallique – Serrurerie
- Lot 5 : Plâtrerie
- Lot 6 : Menuiseries intérieures – Mobiliers fixes
- Lot 7 : Sols souples – Peintures
- Lot 8 : Plomberie chauffage ventilation
- Lot 9 : Electricité
- Lot 10 : Equipement de cuisine

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au B.O.A.M.P. le.08/07/2020 avec une date limite de remise des offres fixée au 10/09/2020 à 12h00 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville en date du 17 décembre 2020 ;

DELIBERE :

Article 1 : La durée des marchés court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement ;

Article 2 : La SPL Plaine Commune Développement est autorisée à signer et éventuellement résilier le ou les marchés suivant au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Denis :

- Lot n°1 : Installations de chantier – Terrassement – Dépollution – Fondations profondes – Gros-œuvre – Carrelages – Faïences – Espaces verts, avec la société SAINT-DENIS CONTRUCTION, pour un montant de 1 320 160,00 €HT soit 1 584 192,00 €TTC ;
- Lot n°2 : Etanchéité – Terrasses végétalisées, avec la société CMBTP ETANCHEITE, pour un montant de 121 000,00 € HT soit 145 200,00 €TTC ;
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures acier & Aluminium, avec la société MMS, pour un montant de 146 641,79 €HT soit 175 970,15 €TTC ;
- Lot n°4 : Bardage métallique – Serrurerie, avec la société ISO SYSTEMES SARL, pour un montant de 122 642,73 €HT soit 147 171,28 €TTC ;
- Lot n°5 : Plâtrerie, avec la société IDS, pour un montant de 162 100,00 €HT soit 194 520,00 €TTC, correspondant à l'offre en variante imposée relative à l'isolation Bio-sourcée ;
- Lot n°6 : Menuiseries intérieures – Mobiliers fixes, avec la société RIDORET MENUISERIE, pour un montant de 149 000,00 €HT soit 178 800,00 €TTC ;
- Lot n°7 : Sols souples – Peintures, avec la société ARTS MANIAC, pour un montant de 62 857,80 €HT soit 75 429,36 €TTC ;
- Lot n°8 : Plomberie chauffage ventilation, avec la société BRUNIER, pour un montant de 295 479, 73 €HT soit 354 575,68 €TTC ;
- Lot n°9 : Electricité, avec le groupement TOUTELEC/COPALEC, pour un montant de 143 561,86 €HT soit 172 274,23 €TTC ;
- Lot n°10 : Equipement de cuisine, avec la société MEDINOX, pour un montant de 55 964,70 €HT soit 67 157,64 €TTC ;

Article 3 : Autorise la poursuite des travaux jusqu'à un plafond de 105 % du montant initial du marché pour un marché à prix forfaitaires conformément aux articles 15.3 et 15.4.3 du CCAG travaux sans toutefois dépasser les crédits impartis à l'opération,

Article 4 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312669-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-9.2

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 43 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WÄNZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 6 *M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Avenants à la convention de mandat et au marché de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL Plaine Commune Développement pour la construction du pôle de petite enfance et de santé - Quartier Floréal

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment son article 3 relatif à la délégation de maîtrise d'ouvrage ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics, notamment son article 17-III relatif aux marchés conclus entre un pouvoir adjudicateur et un cocontractant sur lequel il exerce, conjointement avec d'autres pouvoirs adjudicateurs, un contrôle comparable à celui qu'il exerce sur ses propres services ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 139 ;

Vu la Délibération n°B-13 du 31 mai 2018, exécutoire le 07 juin 2018, autorisant le Maire ou son représentant à signer

et éventuellement résilier la convention de mandat et le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Plaine Commune Développement pour la réalisation d'une maison de sante pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant à la Convention de Mandat avec la SPL Plaine Commune Développement pour la réalisation d'une maison de sante pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles pour faire passer le montant de l'opération de 3 600 000 à 4 300 000 € Toutes Dépenses Confondues ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Plaine Commune Développement, pour la réalisation d'une maison de sante pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles pour faire passer la rémunération de la SPL de 193.550,00 € HT à 202.550,00 € HT soit une augmentation de 4,65 % ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve et autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant à la Convention de Mandat avec la SPL Plaine Commune Développement pour la réalisation d'une maison de sante pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles pour faire passer le montant de l'opération de 3 600 000 à 4 300 000 € Toutes Dépenses Confondues ;

Article 2 : Approuve et autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Plaine Commune Développement pour la réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles pour faire passer la rémunération de la SPL de 193.550,00 € HT à 202.550,00 € HT soit une augmentation de 4,65 % ;

Article 3 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312670-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-10

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 43 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WÄNZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaïa BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 6 *M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que la convention d'assurance des risques statutaires contractée actuellement avec le CIG arrive à échéance le 31 décembre 2021 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Saint Denis de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires compensant une partie des dépenses (traitements et frais médicaux) relatives aux situations d'absence pour raison de santé, d'accident de service, de maladie professionnelle, de décès, etc. ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence regroupant l'ensemble des collectivités et établissements intéressés ;

Considérant que, dans une démarche d'optimisation des dépenses publiques, la commune de Saint Denis étudiera toutes les modalités possibles d'assurance comme d'auto-assurance et conservera la possibilité de ne pas adhérer au contrat souscrit par le CIG, si les conditions obtenues n'étaient pas les plus avantageuses pour la collectivité ;

DELIBERE:

Article 1 : La commune de Saint-Denis charge le CIG petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Article 2 : Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, disponibilité d'office, invalidité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption.

Article 3 : Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 3 ou 4 années, à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Régime du contrat : capitalisation.
- La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une décision ultérieure.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312571-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-11

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Mise à jour du tableau des postes (Création, transformation et suppression de postes)

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 26 janvier 2021 ;

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1^{er} :

Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder aux créations et suppressions des postes suivants :

Tranquillité Publique :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
SPEC	Garde de l'environnement	C		-2
ADM	Adjoint administratif	C		-3
ADM	Adjoint administratif	C	+7	
TECH	Adjoint technique	C	+1	
POL	Brigadier-chef	C	+1	

Article 2 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312617-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-12

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Collège d'éthique relatif à la vidéo-protection: désignation des membres du conseil municipal.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la charte d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de la Commune de Saint-Denis approuvée par délibération du 25 juin 2015, prévoyant la création d'un collège d'éthique garant de la bonne utilisation du système de vidéo-protection ;

Vu l'élection du maire et des adjoints en date du 4 juillet 2020 ;

Considérant la nécessité de renouveler la composition du collège d'éthique afin d'assurer le fonctionnement du dispositif de vidéo protection, dans le respect de la charte d'éthique susvisée ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein de cet organisme (5 titulaires et 5 suppléants), outre monsieur le maire, président de droit.

Considérant que trois personnes qualifiées seront également désignées: une par le maire, les deux autres étant le directeur de la DGSTP et le commissaire divisionnaire, ainsi que trois représentants des associations de défense des

libertés. Un arrêté du maire viendra formaliser ces désignations.

DELIBERE:

Article Unique : Outre le maire, président de droit, sont désignés les membres du conseil municipal suivants pour siéger au sein du collège d'éthique:

Titulaires :

- Oriane Filhol
- Nathalie Voralek
- Boris Deroose
- Christophe Piercy
- Bakary SOUKOUNA

Suppléant.e.s :

- Adrien Delacroix
- Antoine Mokrane
- Sabrina Attari
- Mélissa Rodriguez-Martins
- Kader CHIBANE

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312577-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-13

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

47 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS

REPRESENTES

7 *Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Madame Oriane FILHOL

OBJET

Cimetière communal:
-relance de l'achat de concessions et de caveaux
-fixation des tarifs correspondants

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la création en 1977 du syndicat intercommunal du Cimetière des Joncherolles,

Considérant que depuis cette date, la commune avait décidé de ne plus mettre en vente de nouvelles concessions, au sein du cimetière communal, les inhumations se poursuivant cependant dans les concessions existantes, en cours de validité ;

Considérant que des travaux de reconquête en espaces verts au nord du cimetière ont été menés, visant à mettre en valeur ce patrimoine paysager, et préserver la biodiversité.

Considérant cependant que plusieurs divisions du cimetière, non incluses dans le périmètre à verdir comptent aujourd'hui un nombre de tombes entretenues devenu faible.

Considérant que, peu esthétique, le « mitage » de ces divisions offre un potentiel significatif pour procéder à de nouvelles ventes de concessions.

Considérant que la reprise de la vente des concessions dégagerait progressivement des recettes complémentaires qui pourront aider à contribuer aux reprises de concessions dans les divisions à verdir et contribuerait à maintenir l'état général des autres divisions amenées à conserver leur vocation funéraire.

DELIBERE :

Article 1^{er} : Est approuvée, à compter du 1^{er} mars 2021, la remise en vente de concessions reprises par la commune et libres de corps, au sein du cimetière communal de Saint-Denis.

Article 2 : Sont approuvés, conformément au tableau annexé, les tarifs de vente des concessions.

Article 3 : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312215-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-14

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

REPRESENTES

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Mise en œuvre du "1% artistique", obligation de décoration des constructions publiques
Autorisation du principe d'indemnisation sur les procédures à venir

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment son article L2172-2 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2172-7 à R2172-18 ;

Vu le Décret n°2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Considérant les procédures de « 1% artistique » à venir, mises en œuvre par la Ville ;

Considérant l'obligation d'indemniser les artistes ayant présenté aux comités artistiques un projet non retenu ;

Considérant qu'au titre de l'article R2172-14 du Code de la Commande Publique précité, il appartient au comité artistique de fixer le pourcentage d'indemnisation des artistes non retenus lors de chaque mise en œuvre du 1% artistique et que le total de ces indemnités ne peut dépasser 20% du montant hors taxes du projet ;

Considérant la composition des comités artistiques définie à l'article R2172-18 précité du Code de la Commande Publique, et le souhait d'indemniser les personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques compte tenu de l'implication demandée, et du nombre de réunions prévues pour chaque projet ;

DELIBERE :

Article 1 : Est approuvé pour les procédures de 1% artistique à venir, le principe d'indemnisation des artistes présélectionnés pour la phase offres, mais non retenus, à hauteur de 2% à 4% du montant du marché de réalisation de l'œuvre artistique concerné.

Article 2 : Est approuvé le principe d'une indemnité de 250 € par participation aux réunions de comité artistique, pour la personnalité qualifiée désignée par la Ville, ainsi que les deux personnalités qualifiées désignées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour chaque procédure de 1% artistique à venir ;

Article 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont ou seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312673-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-15

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

REPRESENTES

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Mise en place d'un dispositif spécifique entre la Ville et la CPAM 93 pour préserver l'accès aux droits des bénéficiaires de l'AME

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant que la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) ambulatoire est un dispositif qui articule accès aux soins et ouverture des droits santé,

Considérant que la Ville de Saint-Denis a été l'une des premières villes à mettre en place en 2014 une PASS dans ses 4 Centres Municipaux de Santé avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé et en partenariat étroit avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis (CPAM 93).

Considérant que la Ville de Saint-Denis, à travers son dispositif de PASS de ville, est partenaire de la CPAM 93. et qu'à ce titre, plusieurs dispositions ont été travaillées qui permettent un accompagnement par la CPAM et un traitement accéléré des dossiers,

Considérant qu'une évolution réglementaire de l'aide médicale d'Etat et de l'accès aux droits santé des étrangers en situation irrégulière met en péril le dispositif des PASS ambulatoires,

Considérant que la CPAM propose une expérimentation à la ville Denis pour proposer des modalités dérogatoires aux nouvelles dispositions réglementaires, afin de préserver le fonctionnement actuel de la PASS,

Considérant qu'il convient de signer une convention-cadre avec la CPAM93 définissant les modalités de ce partenariat ainsi que des conventions d'habilitation individuelle permettant aux agents d'effectuer les missions d'accueil des primo-demandeur de l'aide médicale d'Etat,

Vu les projets de conventions ci-annexés,

DELIBERE

Article 1 : Approuve et Autorise le Maire à signer :

- la convention-cadre entre la Ville et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis,
- la convention individuelle d'habilitation type, prise en application de cette convention cadre

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312694-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-16

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Renouvellement de la commission communale des impôts directs pour le mandat municipal 2020-2026

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-32,

Considérant que

- Dans les communes de plus de 2 000 habitants, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est instituée. La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale,
- Elle est composée du Maire ou de l'adjoint délégué, président, de huit commissaires titulaires et huit commissaire suppléants,
- A la suite de son renouvellement général, le conseil municipal doit présenter, dans les 2 mois suivant son renouvellement général, une liste en nombre double, soit seize contribuables titulaires et seize contribuables

suppléants au Directeur départemental des finances publique. Le directeur départemental des finances publiques désignera des commissaires issus de cette liste,

- Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

DELIBERE

ARTICLE unique : Désigne les personnes suivantes en qualité de contribuables :

Identité			Adresse domicile principal		Personnellement contribuable					Ordre de préférence du Conseil M.	
M ou Mme	Prénom	NOM	adresse	commune	TH	TF PB	TF PNB	CFE en nom propre	n° SIREN		Statut préférentiel T titulaire, S suppléant, I indifférent
			Minimum souhaitable		8	8		8			
			Décompte automatique		25	19	0	9			
					Mettre la valeur 1 si contribuable à la taxe						1 si commissaire sortant
contribuables inscrits aux rôles de cotisation foncière des entreprises (pouvant l'être ou non aussi au rôles de taxes foncière ou de taxe d'habitation)											
M	Clément	Messence	4 rue Gisquet	Saint-Denis	1	1		1	882 820 186		T
M	Lucas	Fournier	3 Boulevard Marcel Sembat	Saint-Denis	1	1					T
Mme	Sophie	Durand	10bis Rue Brise Echalas	Saint-Denis	1	1		1			T
M	Salah	Kirane	86 avenue de Stalingrad app	Saint-Denis		1					I
Mme	Céline	Guillaume	4 rue Saint-Just	Saint-Denis		1					T
M	Lucas	Brunetiere	8 rue Gibault	Saint-Denis	1	1					I
M	Mohamed	Abdi	T6 avenue de Stalingrad	Saint-Denis	1						I
M	David	Fridge	1 rue Ernest Renan	Saint-Denis	1	1					T
M	Hicham	Brida	3, rue de la charronnerie	Saint-Denis	1	1					I
Mme	Farida	Yahmi	12 boulevard Omano	Saint-Denis	1	1					I
Mme	Diangou	Traoré	6 rue de Lorraine	Saint-Denis	1						I
Mme	Milisa	Gonçalves	194 bis avenue du président	Saint-Denis	1	1					I
M	Abdelaziz	Hammoumi	7 impasse des boucheries	Saint-Denis	1						I
Mme	Sandra	Barzik	4 chemin des poulies	Saint-Denis	1						I
M	Mouloud	Bezzouh	4 rue lorget	Saint-Denis	1	1		1			T
M	Karima	Guermat	4 place Gaston Dourdin	Saint-Denis	1	1		1			I
M	Mamaudou	Diarra	26 rue Auguste Poullain	Saint-Denis	1						I
M	Hervé	Bwasi-Lubaya	26 boulevard Félix Faure	Saint-Denis	1			1			I
M	Shoruf	Sodeyl	3 villa Franklin	Saint-Denis	1	1					I
M	Slimane	Rabahallah	29 rue de compiegne	Saint-Denis	1	1					T
Mme	Martine	Stergiou	22 rue Menand	Saint-Denis	1						I
Mme	Anne	Faure	64 rue Gabriel Péri	Saint-Denis	1	1					T
Mme	Marie	Mentec	5 rue Jules Cenovesi	Saint-Denis	1						I
M	Romain	Toison	5 rue Jacques Woog	Saint-Denis	1						I
M	Noureddine	Benmouhoub	17 rue Proudhon	Saint-Denis	1	1		1			I
Mme	Nicole	Yobou Gouso	8 rue Auguste Delaune	Saint-Denis	1						I
M	Mohamed	Yousaf	48 villa thiery	Saint-Denis	1	1					I
M	Karim	Benmeriem	sushi bar 36 rue Henri Barb	Saint-Denis				1			I
M	Ouali	Hamouche	67 rue Gabriel Péri	Saint-Denis		1		1			I
M	Ahmed	Emran	76 rue Daniel Casanova	Saint-Denis		1		1			I
M	Essaid	Zemouri	12 rue Pierre Brossolette	Saint-Denis	1	1					T
Mme	Nassera	Dilmi Benhamou	12 place paul langevin	Saint-Denis	1						I
M	Whalid	Allam	7, rue Guy Moquet	Saint-Denis	1						I
M	Minh	Pham	60 rue Ernest Fabre	Saint-Denis	1	1					I

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312716-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-17

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Renouvellement de la garantie annuelle à l'Agence France Locale pour 2021

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L2121-29,

VU la délibération de délégation du conseil municipal n°A-3 en date du 4 juillet 2020 ayant confié au maire la délégation en matière d'emprunts en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

VU la délibération du conseil municipal n°B-3, en date du 18 septembre 2014 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de Saint-Denis,

VU les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale,

CONSIDÉRANT la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains de ses créanciers et à hauteur de l'encours de dette de la commune, afin que la commune de Saint-Denis puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence,

VU le document décrivant le mécanisme de la garantie, soit le modèle 2016-1 en vigueur depuis le 30 avril 2016,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : OCTROIE la garantie de la commune de Saint-Denis à l'Agence France Locale dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Saint-Denis est autorisée à souscrire pendant l'année 2021, le cas échéant augmenté du montant des crédits du membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale,
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Saint-Denis pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
- si la garantie est appelée, la commune de Saint-Denis s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de garanties octroyées par le maire de la commune de Saint-Denis au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 2 : AUTORISE le maire de la commune de Saint-Denis, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de garantie pris par la commune de Saint-Denis, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe.

ARTICLE 3 : AUTORISE le maire de la commune de Saint-Denis à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312592-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-18.1

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS

REPRESENTES

6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Madame Oriane FILHOL

OBJET

Accord-cadre pour la fourniture, pose, et entretien des stores et rideaux dans les bâtiments communaux, le centre de vacances Meriel (95) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS): approbation de la convention constitutive de groupement de commandes

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6, L2113-7,

Considérant l'intérêt de réaliser un groupement de commandes permanent entre la ville de Saint-Denis et le CCAS pour la fourniture, pose, et entretien des stores et rideaux dans les bâtiments communaux, le centre de vacances Meriel (95) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu le projet de convention et la désignation de la ville de Saint-Denis en tant que coordonnateur du groupement ;

DELIBERE:

Article 1 : Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes dont la ville de Saint-Denis est coordonnatrice, pour la fourniture, pose, et entretien des stores et rideaux dans les bâtiments communaux, le centre de vacances Meriel (95) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Article 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents liés à l'exécution des marchés objets de la convention de groupement de commande ;

Article 4 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312600-DE
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-18.2

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

REPRESENTES

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Approbation de la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes, conclu à prix unitaire, pour la fourniture, pose, et entretien des stores et rideaux dans les bâtiments communaux, le centre de vacances Meriel (95) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-2, et L2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17, R2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres sous forme de groupement de commandes pour la fourniture, pose, et entretien des stores et rideaux dans les bâtiments communaux, le centre de vacances Meriel (95) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont la ville de Saint-Denis est coordonnateur ;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes, conclu à prix unitaire pour la fourniture, pose, et entretien des stores et rideaux dans les bâtiments communaux, le centre de vacances Meriel (95) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de un an à compter du 06 février 2021 ou de la date de notification du marché si postérieure. Elle est renouvelable 3 fois par période de un an, sans excéder une durée totale de 4 ans.

Article 4 : Il s'agit accord-cadre à bons de commande, conclu sans minimum ni maximum estimé à 120 000 euros HT/ an. Le marché est alloté en deux lots :

- Lot n°1 : Confection, fourniture et pose de voilages, rideaux et stores neufs estimé à 70 000 € HT par an
- Lot n°2 : Réparation ponctuelle, intervention rapide et contrôle périodique sur les voilages, rideaux et stores estimé à 50 000 € HT par an

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1313194-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 10/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-19

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Appel d'offres ouvert - Accord-cadre mono attributaire pour des prestations de relevés de géomètre et diagnostics immobiliers

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17 et R2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour des prestations de relevés de géomètre et diagnostics immobiliers;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande à prix unitaire pour des prestations de relevés de géomètre et diagnostics immobiliers ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est d'un an à compter du 28 avril 2021 puis renouvelable 3 fois, par période d'un an, soit 4 ans maximum ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum alloti de la manière suivante :

Lot 1 – Relevés de géomètre (terrains/bâtiments), estimé à 85 000 € TTC par an

Lot 2 – Diagnostic immobiliers, estimé à 85 000 € TTC par an

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312572-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-20

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETARE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Musée d'art et d'histoire Paul Eluard : Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association Cultures du Cœur en Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu le partenariat entre le musée d'art et d'histoire Paul Eluard et l'association Cultures du Cœur en Seine-Saint-Denis pour la mise à disposition d'entrées et de visites commentées gratuites,

Vu l'engagement de l'association Cultures du Cœur en Seine-Saint-Denis à relayer la programmation du musée auprès de ses partenaires et sur son site internet,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association CULTURES DU CŒUR en Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2020, approuvée par délibération n° B-17 du 6 février 2020,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une nouvelle convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association CULTURES DU CŒUR en Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2021,

DÉLIBÈRE:

Article 1 :

Est approuvée, et le Maire autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association CULTURES DU CŒUR en Seine-Saint-Denis,

Article 2 :

Les dépenses et les recettes résultant de la présente délibération, seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312265-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-21

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Musée d'art et d'histoire Paul Eluard: Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'Office de Tourisme de Plaine Commune Grand Paris.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121 - 29,

Considérant que la Ville de Saint-Denis, le Centre des monuments nationaux, la société Cultural, l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris, l'association Franciade, le théâtre Gérard Philipe, l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, l'Espace 1789 et la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, ont décidé de renouveler leur partenariat pour la mise en place d'une dynamique commerciale autour des entrées dans différents lieux culturels du territoire,

Considérant que les dépenses résultant de cette opération en matière de prestation graphique et d'impression seront partagées entre la Ville de Saint-Denis et l'Office de Tourisme de Plaine Commune Grand Paris,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre la Ville de Saint-Denis et l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris,

Vu le projet de convention ci-annexé fixant les modalités de partenariat,

DÉLIBÈRE:

Article unique : Est approuvée, et le Maire, autorisé à signer la convention de partenariat à conclure entre la Ville de Saint-Denis et l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312266-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-22

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Musée d'art et d'histoire Paul Eluard : Approbation d'une Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Saint-Denis, la Région Ile-de-France, Ile de France Mobilités et le Comité Régional du Tourisme.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Considérant que la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités et le Comité Régional du Tourisme souhaitent permettre aux abonnés des transports franciliens de disposer d'offres promotionnelles au sein des établissements culturels et patrimoniaux d'Ile-de-France,

Considérant que ces acteurs proposent la mise en place d'un partenariat avec les gestionnaires d'équipements culturels qui permettra de proposer un dispositif de communication à destination des abonnés des transports franciliens,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Saint-Denis de participer à ce dispositif pour valoriser et faire connaître le musée d'art et d'histoire Paul Eluard,

Considérant qu'il convient de conclure à cette fin une charte d'engagements réciproques entre la Ville de Saint-Denis, la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités et le Comité Régional du Tourisme pour mettre en place ce partenariat,

Vu le projet de charte ci-annexé,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Est approuvée, et le Maire autorisé à signer la charte d'engagements réciproques entre la Ville de Saint-Denis, la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités et le Comité Régional du Tourisme,

Article 2 :

Les dépenses et les recettes résultant de la présente délibération, seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312264-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 04/02/21

Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-23

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS

REPRESENTES

6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Madame Oriane FILHOL

OBJET

Approbation de la convention avec l'École d'Arts Plastiques Gustave Courbet pour la poursuite de l'atelier dessin-peinture dans le cadre des activités annuelles 2021 de la Maison des Seniors

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu le partenariat entre l'école d'arts plastiques Gustave Courbet et Centre Communal d'Action Social (CCAS), pour la mise en place d'ateliers de dessin-peinture pour les retraités ;

Considérant qu'au titre de ce partenariat, le CCAS s'engage à verser à la commune la somme de 5 366,72€ (cinq mille trois cent soixante-six euros et 72 centimes)

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Saint-Denis et le Centre Communal d'Action Social (CCAS),

Vu le projet de convention ci-après annexé;

DÉLIBÈRE:

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à la signer, la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et le Centre Communal d'Action Social (CCAS) pour l'année 2021.

Article 2 : Les dépenses et les recettes résultant de la présente délibération, seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312212-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-24

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Oriane FILHOL*

OBJET Financement 2020 du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) pour les actions de la maison des parents : signature d'une convention de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la lettre circulaire 2009-007 de la CNAF du 13 mai 2009 relative à la mise en œuvre d'actions nouvelles spécifiques en vue de soutenir la fonction parentale et de faciliter les relations « parents-enfants ».

Considérant que la Commune de Saint-Denis, à travers la maison des parents, met en œuvre des actions collectives de soutien à la parentalité soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis dans le cadre du fonds national dédié « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Denis ;

Vu la convention de financement 2020 ci-annexée

DÉLIBÈRE:

Article 1^{er} : approuve la convention de financement REAAP 2020 à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Denis pour les actions collectives de soutien à la parentalité de la maison des parents.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et documents afférents.

Article 3 : la recette résultant de la présente délibération, s'élevant à la somme de 15 000 euros (quinze-mille euros), sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1311757-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
N°B-25

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 22 janvier 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

46 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE.*

ABSENTS

REPRESENTES

6 *M. Antoine MOKRANE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Madame Oriane FILHOL

OBJET

Vœu des élu.e.s du Conseil Municipal de Saint-Denis
Face à la crise et à ses conséquences : des mesures d'urgences pour les étudiant.e.s et les lycéen.ne.s

LE CONSEIL,

Considérant que les mesures de confinement prises par le Gouvernement ont exacerbé les difficultés des étudiant.e.s, notamment en Seine-Saint-Denis. La raréfaction des cours en présentiel, les difficultés à suivre les cours à distance, la difficulté de créer des liens informels de solidarité académique ou amicaux se sont ajoutées aux difficultés économiques engendrées par la fragilisation de l'emploi salarié exercé par les jeunes pour financer leurs études en l'absence de statut social protecteur : travail dans la restauration, tutorat... Ces entraves sont encore plus fortes pour les étudiant.e.s en alternance qui ont du mal à trouver une entreprise d'accueil. Toutes ces difficultés sont encore plus durement ressenties par les étudiant.e.s handicapé.e.s, les étudiant.e.s boursier.e.s, les étudiant.e.s étranger.e.s, etc.

Considérant que ce contexte déstabilise de nombreux étudiant.e.s qui ne peuvent avoir recours aux mêmes solidarités. L'isolement ou les résultats académiques décevants peuvent rendre les difficultés vécues plus difficiles à surmonter. Les souffrances psychologiques semblent plus nombreuses et plus graves, allant même parfois jusqu'au suicide, comme récemment pour une étudiante en médecine de 18 ans originaire de notre territoire.

Considérant que l'arrêt quasi-total des enseignements en présentiel entraîne des difficultés d'apprentissage et ne permet pas que se nouent les solidarités et l'entraide, tous ces échanges informels essentiels dans les processus d'apprentissage et de sociabilité. Il rend plus difficile le bon apprentissage de méthodes de travail et exacerbe les inégalités de réussite.

Considérant que, face aux difficultés économiques, les compensations financières accordées par le Gouvernement ont été tardives, souvent faibles ou n'ont concerné qu'une fraction du monde étudiant, laissant s'aggraver les difficultés de la jeunesse étudiante ou des jeunes diplômé.e.s.

Considérant que les établissements d'enseignement supérieur font face à des demandes d'aide sociale et/ou alimentaire très supérieures à la normale. Cette précarité qui touche à l'évidence plus fortement les étudiant.e.s issu.e.s de familles modestes, sur-représentés en Seine-Saint-Denis, risque de générer des renoncements à poursuivre des études ou bien même à les débiter.

Considérant que le refus d'ouvrir le bénéfice du RSA aux moins de 25 ans nous prive notre jeunesse d'un filet de sécurité qui l'aiderait à oser poursuivre des études supérieures ou s'engager dans un projet de vie ou entrepreneurial.

Considérant le nombre de lycéen.ne.s et étudiant.e.s présent.e.s à Saint-Denis et la présence de deux universités sur notre territoire.

Le Conseil Municipal, émet le vœu d'une amélioration rapide des conditions matérielles et d'études des lycéen.ne.s et des étudiant.e.s et demande au Premier Ministre :

- d'ordonner aux établissements d'enseignement supérieur d'assurer des enseignements en présentiel en demi-groupe, en particulier pour les étudiants en début de cursus,
- de rouvrir, même avec une jauge réduite, des services communs comme les bibliothèques universitaires et autres lieux où sociabilité et entraide peuvent se créer,
- d'augmenter la présence physique des élèves dans les lycées, notamment en terminale, en appliquant le dédoublement des groupes au cas par cas en fonction des matières et du nombre d'élèves. Et de développer l'offre de cours filmés mis à disposition des élèves pour les soutenir dans leur travail personnel,
- de prendre toutes les mesures urgentes visant à répondre à la précarité étudiante et pour améliorer les conditions de suivi des études en cette période de crise sanitaire,
- d'expérimenter l'ouverture du Revenu de Solidarité Active aux moins de 25 ans en Seine-Saint-Denis, ainsi que le proposent le président du Conseil départemental et les principaux responsables d'établissements d'enseignement supérieur du département.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210128-lmc1312855-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 04/02/21
Date publication : 04/02/21